



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté, à la séance ordinaire du 8 septembre 2020, le règlement numéro 2020-354 concernant les chiens ;

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau municipal.

QUE ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

*Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé,
Ce 24^e jour du mois de septembre 2020*

Luc Lambert
Directeur général